



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 25 février 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-02-25_1760

Actualisation des autorisations
de programme et crédits de paiement

L'an deux mille vingt, le 25 février à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 19 février 2020.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Présent		NPPV
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Présent		NPPV
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	Mme Despres	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Présent		NPPV
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Absent		-
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Absent		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Présent		NPPV
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Présent		NPPV
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Présent ⁽²⁾	M. Perillat-Bottonet ⁽⁴⁾	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Présent		NPPV
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	Mme Baud	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	Présent		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Présent		P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Absent		-
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Présent		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	Présent		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Présent ⁽³⁾	Mme Tordjman ⁽¹⁾	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	Repr.	M. Deluchat	P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Présent		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Absent		-
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Présent		NPPV
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	Mme Lefebvre	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Présent		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Absent		-
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Présent		NPPV
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Grillon	NPPV
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Mehthorn	NPPV
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Présent		P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Repr.	M. Vilain	P
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Présent		NPPV
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Présent		NPPV
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Présent		P

Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	NPPV
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Absent		-
L'Hay-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Achtergaele	NPPV
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Absent		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	Présent	M Boyer ⁽⁴⁾	P
L'Hay-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	Présent		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Béanger	NPPV
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Repr.	Mme Gilger Trigon	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Repr.	M. Leprêtre	P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Présent		NPPV
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Présent		NPPV
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	Présent		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Absent		-
Morangis	M.	NOURY	Pascal	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Absent		-
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Breuiller	P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	NPPV
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Présent		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	Présent		NPPV
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	Mme Montoir	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Présent		NPPV
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Présent		P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	NPPV
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Présent		NPPV
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	Repr.	Mme Merrina	NPPV
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Présent		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Présent ⁽¹⁾	M. Daudet ⁽³⁾	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	Présent		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Absent		-
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Diguët	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	Absent		-

(1) jusqu'à la délibération n° 1752

(2) jusqu'à la délibération n° 1753

(3) à partir de la délibération n° 1753

(4) à partir de la délibération n° 1754

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1746 à 1753	51	19	22	73
1754 à 1817	49	19	24	73

Exposé des motifs

En application de l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est ainsi proposé d'actualiser les montants des six autorisations de programme suivantes :

- Projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon
- Etudes sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve-Saint - Georges et Valenton
- Réalisation de l'équipement le Lavoisier à Gentilly
- Travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge
- Travaux de restructuration du Théâtre de Cachan
- Opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly

Projet de rénovation urbaine du Quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2017 pour un montant de 3 255 094,00 €.

Par délibération du 25 septembre 2018, le conseil territorial a approuvé une première actualisation de l'AP/CP concernant le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon pour un montant de 3 227 716,00 €.

Il est nécessaire de procéder à une deuxième actualisation de cette AP/CP, pour la fixer à 3 049 480,00 € suivant l'échéancier ci-après :

2017	179 928,05 €
2018	597 244,88 €
2019	862 939,77 €
2020	1 409 367,30 €

La diminution par rapport à la dernière actualisation de – 178 236,00 € provient de l'ajustement des dépenses en fonction du résultat des marchés passés pour la mise en œuvre de ce projet.

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 1 866 744,00 €.

Etudes sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve-Saint -Georges et Valenton

Par délibération du 29 juin 2019, le conseil territorial a approuvé l'ouverture d'une AP/CP concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton pour un montant initial de 1 517 325,00 €.

Le calendrier prévisionnel ayant évolué, il est nécessaire de procéder à une première actualisation de cette AP/CP, dont le montant reste à 1 517 325,00 € suivant l'échéancier ci-après :

2019	354 367,82 €
2020	1 119 209,00 €
2021	43 748,18 €

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 643 740,00 €.

Travaux de réalisation de l'équipement le Lavoir à Gentilly

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre pour un montant initial de 8 500 000,00 €, et a fait l'objet de deux actualisations par la CAVB.

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil territorial a approuvé une troisième actualisation de l'AP/CP concernant le programme de réalisation de l'équipement le Lavoir à Gentilly pour un montant de 7 510 000,00 €.

Il est nécessaire de procéder à une quatrième actualisation de cette AP/CP, pour la fixer à 7 693 900,00 € suivant l'échéancier ci-après :

2011	24 219,00 €
2012.....	32 321,90 €
2013.....	81 567,19 €
2014.....	144 377,78 €
2015.....	63 605,11 €
2016.....	413 086,75 €
2017.....	61 724 ,10 €
2018	1 423 874,84 €
2019	3 401 099,21 €
2020	2 048 024,12 €

L'augmentation par rapport à la dernière actualisation de + 183 900,00 € provient de l'ajustement des dépenses nécessaires avant la fin du chantier et pour partie d'une enveloppe prévisionnelle de révision des prix.

Une subvention de 856 325,00 € de la région Ile-de-France est prévue pour le financement de ce programme.

Travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2017 pour un montant de 1 600 000,00 €.

Par délibération du 25 septembre 2018, le conseil territorial a approuvé une première actualisation de l'AP/CP concernant les travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge pour un montant de 2 351 037,00 €.

Il est nécessaire de procéder à une deuxième actualisation de cette AP/CP, pour la fixer à 2 391 300,00 € suivant l'échéancier ci-après :

2016.....	18 702,61 €
2017.....	34 739,98 €
2018	622 141,04 €
2019	1 007 576,42 €
2020	708 139,95 €

L'augmentation de + 40 263,00 € par rapport à la dernière actualisation provient de l'ajustement des dépenses à réaliser avant la fin du chantier.

Il convient de préciser qu'afin de pouvoir obtenir une vision complète des dépenses de réhabilitation de ce site, l'AP/CP intègre également certains coûts annexes tels que l'assurance Dommage Ouvrage, le déménagement et la location de bureaux et d'espace de stockage.

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 79 500,00 € et proviennent :

- de la Région Ile-de-France pour 50 000,00 €
- du Département de l'Essonne pour 29 500,00 €.

Travaux de restructuration du Théâtre de Cachan

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre pour un montant initial de 10 500 000,00 €, et a fait l'objet de deux actualisations par la CAVB.

Par délibération du 7 novembre 2017, le conseil territorial a approuvé une troisième actualisation de l'AP/CP concernant les travaux de restructuration du théâtre de Cachan pour un montant de 18 083 000,00 €.

Les derniers paiements relatifs à cette opération n'étant pas encore réalisés en raison de discussions en cours avec les entreprises sur les modalités de calcul des sommes restant dues, il est nécessaire de procéder à une quatrième actualisation de cette AP/CP, pour la prolonger sur 2020, le montant restant fixé à 18 083 000,00 €, suivant l'échéancier ci-après :

2008.....	23 202,40 €
2009.....	2 870,40 €
2010.....	0,00 €
2011.....	35 471,09 €
2012.....	320 888,16 €
2013.....	942 023,76 €
2014.....	2 522 144,50 €
2015.....	4 537 467,22 €
2016.....	5 394 172,39 €
2017.....	3 049 284,00 €
2018.....	651 042,60 €
2019.....	89 314,09 €
2020.....	515 119,39 €

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 5 379 621,19 € et proviennent :

- de la Région Ile-de-France pour 1 143 350,00 €
- de la Ville de Cachan pour 4 236 271,19,00 €.

Opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly

L'AP/CP initiale de ce projet a été adoptée en 2011 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre pour un montant initial de 10 085 634,00 € réparti en 8 935 634,00 € sur le budget principal et 1 150 000,00 € sur le budget assainissement, et a fait l'objet d'une première actualisation par la CAVB.

Il est nécessaire de procéder à une deuxième actualisation de l'AP/CP relative à l'opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly pour la fixer à 11 597 045,00 € réparti en 10 859 975,00 € sur le budget principal et 737 070,00 € sur le budget assainissement, suivant l'échéancier ci-après :

2009.....	3 712,38 €
2010.....	21 356,24 €
2011.....	65 063,32 €
2012.....	81 096,81 €
2013.....	491 475,75 €
2014.....	473 159,16 €
2015.....	2 370 572,87 €
2016.....	4 026 300,72 €
2017.....	1 408 696,84 €
2018.....	1 081 105,37 €
2019.....	845 643,88 €
2020.....	728 861,66 €

L'augmentation de + 1 511 411,00 € par rapport à la dernière actualisation correspond à la première revalorisation de cette AP/CP depuis son origine, soit 2009. Elle intègre ainsi les ajustements opérés durant ces 11 dernières années sur l'opération en voirie, assainissement, bornes enterrées pour les déchets ménagers ainsi que sur l'aménagement de la Place Cachin.

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 2 511 613 € et proviennent :

- de l'Etat pour 131 880 €
- de la Région Ile-de-France pour 96 787 €
- du Département du Val de Marne pour 959 406 €
- de l'Office Public de l'Habitat Arcueil-Gentilly (OPALY) pour 1 323 540 €.

Il est proposé au Conseil territorial d'approuver les actualisations des six autorisations de programme et crédits de paiement précitées.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre du 30 juin 2014 portant création, actualisation et clôture de certaines autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu la délibération n°2017-11-07_811 du Conseil Territorial du 7 novembre 2017 ;

Vu la délibération n°2017-12-19_854 du Conseil Territorial du 19 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°2018-09-25_1127 du Conseil Territorial du 25 septembre 2018 ;

Vu la délibération n°2019-06-29_1482 du Conseil Territorial du 29 juin 2019 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon ainsi que les crédits de paiement correspondants ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant le programme de réalisation de l'équipement le Lavoisier à Gentilly ainsi que les crédits de paiement correspondants ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant les travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge ainsi que les crédits de paiement correspondants ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme concernant les travaux de restructuration du théâtre de Cachan ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme concernant l'opération de rénovation du quartier Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly ainsi que les crédits de paiement correspondants ;

Entendu le rapport de M. Pascal Noury ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant le programme de finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Coteaux de l'Orge à Viry-Chatillon et la fixer à un montant de 3 049 480,00 € réparti selon le tableau joint en annexe 1.
2. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton et la fixer à un montant de 1 517 325,00 € réparti selon le tableau joint en annexe 2.
3. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant le programme de réalisation de l'équipement le Lavoisier à Gentilly et la fixer à un montant de 7 693 900,00 € réparti selon le tableau joint en annexe 3.
4. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant les travaux de réhabilitation de l'Espace Jean Durix à Juvisy-sur-Orge et la fixer à un montant de 2 391 300,00 € réparti selon le tableau joint en annexe 4.
5. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant les travaux de restructuration du théâtre de Cachan et la fixer à un montant de 18 083 000,00 € réparti selon le tableau joint en annexe 5.
6. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant l'opération de rénovation du quartier du Chaperon Vert à Arcueil / Gentilly et la fixer à un montant de 11 597 045,00 € réparti selon le tableau joint en annexe 6.
7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour :50 – Ne prend pas part au vote : 23

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 06 mars 2020



A Vitry-sur Seine, le 3 mars 2020

Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

ANNEXE 1 : AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT
PROGRAMME DE FINALISATION DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DES COTEAUX DE L'ORGE A VIRY-CHATILLON

Autorisation de programme		Crédits de paiement				
			2017	2018	2019	2020
Dépenses	3 049 480,00	Dépenses	179 928,05	597 244,88	862 939,77	1 409 367,30
dont Secteur de Mutation	699 392,60	Dont Secteur de Mutation	0,00	0,00	987,60	698 405,00
Dont Secteur Central	2 267 136,40	Dont Secteur Central	175 212,05	595 044,88	860 212,17	636 667,30
Dont Etudes d'aménagement et OPC inter-chantiers	82 951,00	Dont Etudes d'aménagement et OPC inter-chantiers	4 716,00	2 200,00	1 740,00	74 295,00
Recettes	3 049 480,00	Recettes	179 928,05	597 244,88	862 939,77	1 409 367,30
Dont fonds propres, emprunts, remboursements d'avances	1 182 736,00	Dont fonds propres, emprunts, remboursements d'avances	1 182 736,00			
Dont Subventions	1 866 744,00	Dont Subventions	1 866 744,00			
→ sur Secteur Mutation	436 855,00	→ sur Secteur Mutation	436 855,00			
→ sur Secteur Central	1 419 889,00	→ sur Secteur Central	1 419 889,00			
→ sur Etudes d'aménagement et OPC inter-chantiers	10 000,00	→ sur Etudes d'aménagement et OPC inter-chantiers	10 000,00			

**ANNEXE 2 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - ETUDES SUR LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN -
COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES ET VALENTON**

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT			
Dépenses d'investissement		Dépenses d'investissement			
		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Total des dépenses
Total des dépenses de l'autorisation de programme et crédits de paiement initiale - délibération du 29/06/2019	1 517 325,00 €				
Autorisation de programme 1ère actualisation - délibération du 25/02/2020 - Part commune de Villeneuve-Saint-Georges		227 861,25 €	728 232,00 €	21 876,75 €	977 970,00 €
Autorisation de programme 1ère actualisation - délibération du 25/02/2020 - Part commune de Valenton		126 506,57 €	390 977,00 €	21 871,43 €	539 355,00 €
Total des dépenses de l'autorisation de programme et crédits de paiement 1ère actualisation	1 517 325,00 €	354 367,82 €	1 119 209,00 €	43 748,18 €	1 517 325,00 €
Recettes d'investissement		Recettes d'investissement			
		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Total des recettes
Emprunts - Subventions - Part Villeneuve-Saint-Georges		227 861,25 €	728 232,00 €	21 876,75 €	977 970,00 €
Emprunts - Subventions - Part Valenton		126 506,57 €	390 977,00 €	21 871,43 €	539 355,00 €
Total des recettes de l'autorisation de programme et crédits de paiement	1 517 325,00 €	354 367,82 €	1 119 209,00 €	43 748,18 €	1 517 325,00 €